

Sujet : [INTERNET] Enquête Publique - SEE du Chaiseau

De : Michel NAVION

Date : 16/03/2022 19:33

Pour : pref-icpe@indre-et-loire.gouv.fr

Messieurs les commissaires enquêteurs,

Pendant une vingtaine d'années j'ai été élu municipal en Indre, commune de Martizay, située dans le Parc Naturel Régional de la Brenne.

Ce secteur du Parc est qualifié de "défavorable à l'implantation d'éoliennes ... en raison notamment de ses richesses environnementales remarquables et reconnues internationalement et de son label parc naturel régional", aux termes d'une lettre du 20 octobre 2008 du Préfet d'Indre et Loire au Président de la Communauté de Communes de la Touraine du Sud dont copie jointe à la présente contribution.

Cette commune de Martizay est située à 15 km de Charnizay et 19 km du Petit Pressigny, charmants petits villages où nous avons des amis, et où nous nous rendons souvent. Nous y apprécions particulièrement les paysages paisibles, les églises et les châteaux, les molles ondulations des collines, paysages où rien ne semble bouger, et qui attirent par la même les amateurs de calme, de paix et de sérénité. Ces amateurs sont de plus en plus nombreux du fait notamment des difficultés de vivre en ville révélées notamment si besoin était par les confinements et mesures sanitaires récentes.

Malheureusement pour les habitants et les touristes, ces zones peu peuplées attirent la convoitise de financiers étrangers qui entendent profiter des subventions grassement allouées par les pouvoirs publics, aveuglés (ou corrompus) par une propagande anti nucléaire européenne et notamment allemande. Parmi ces financiers figure notamment M. Alexander Jäger-Bloh, co-gérant du DeanGruppe, conglomérat d'entreprises allemandes sises en Basse-Saxe, dont organigramme de direction joint.

Bien évidemment M. Jäger-Bloh et ses collaborateurs ignoraient totalement l'existence des villages de Charnizay et du Petit Pressigny, dans lesquels ils n'ont jamais et vraisemblablement ne poseront jamais un pied, avant que ce dirigeant se voie bombardé au poste de président de la structure captive chargée de la zone du Chaiseau et porteuse du projet.

Il n'est pas interdit de tenter de gagner de l'argent loin de chez soi, encore faut-il que ce soit conduit de manière transparente et honnête.

Ce qui n'est pas le cas des financiers étrangers lesquels, étrange retour de l'histoire, embauchent ou débauchent en France divers collabos prêts à tout pour gagner, espèrent-ils, trois sous, collaborateurs d'autant plus actifs qu'ils habitent hors zone, et espèrent profiter de la finance éolienne sans en subir les nuisances.

Au fond, et pour en revenir à la zone visée par le projet, on ne voit pas bien en quoi ses caractéristiques seraient différentes des secteurs voisins du Parc Naturel Régional de la Brenne, et donc en quoi un paysage défavorable à l'éolien d'un côté de la limite départementale, en Indre, deviendrait favorable de l'autre côté de la limite, en Indre et Loire. Sauf évidemment à établir une zone tourbillonnaire de vents sur le secteur du Chaiseau, ce que le pétitionnaire n'établit pas...

Sont établies en revanche les nuisances à la biodiversité, à la santé des habitants et des animaux, au tourisme local, aux paysages, nuisances qui ne sont pas niées par le promoteur mais qu'il estime compensées ... la meilleure preuve d'une réelle compensation serait peut-être que le promoteur éolien vienne s'installer sur zone, à 501 mètres des mats, peut-être M. Alexander Jäger-Bloh a-t-il ce projet ? Il y ferait une bonne affaire, du fait de la dévaluation du prix des maisons, il achèterait à bon compte... le dossier est toutefois muet sur ce point ...

Je m'associe dès lors aux contributions motivées des associations et particuliers qui, à juste titre, établissent que l'éolien en général, et le projet du Chaiseau n'échappe pas à la règle:

- ne concourt pas à la lutte contre le réchauffement climatique,
- mais emporte de nombreuses nuisances, le tout pour produire une énergie faible, intermittente, inutile et ruineuse.

En conséquence, il est demandé à Messieurs les Commissaires Enquêteurs d'émettre un avis DEFAVORABLE au projet.

Michel Navion

PJ

Organigramme du Dean Gruppee, dont le cogérant (Geschäftsführer) est M. Jäger-Bloh - 3 pages

Lettre Préfet I et L du 20 octobre 2008 - 2 pages

Chaiseau11011.jpg

Geschäftsführung – Dean Gruppe

Erneuerbare Energien arbeiten mit der Kraft der Natur. Wir arbeiten mitten in der Natur, im Neustädter Land, einer der schönsten Landschaften in der Region Hannover. Lernen Sie uns kennen. Hier stellen wir Ihnen unsere Geschäftsführung vor:



Dr. Alexander Jäger-Bloh

Geschäftsführer

Als Alexander Jäger-Bloh vor über 20 Jahren mit seiner ersten Windkraftanlage begann, war er im Hauptberuf noch Tierarzt und Nebenerwerbs-Landwirt. Diese Naturverbundenheit hat er bis heute beibehalten. Die deanGruppe ist seit den Anfängen stetig gewachsen, so dass Alexander Jäger-Bloh sich seit 1998 voll auf sein Unternehmen konzentriert. Zunächst Windkraft und später dann auch Solarenergie. Er ist Gründer, Motor und das Herz der Gruppe. Einer der Pioniere der Erneuerbaren Energien, der mit sicherem Geschick stets die Segel mit Wind füllt und neue Horizonte entdeckt.



Lars Bauermeister

Geschäftsführer

Lars Bauermeister ist von Hause aus Volljurist und als Rechtsanwalt in Düsseldorf zugelassen. Im Rahmen seiner 12-jährigen Tätigkeit bei der Deutsche Bank AG hat er neben juristischen Aufgaben auch zunehmend kaufmännische Expertise erworben. Er war dort zuletzt als Projektleiter für internationale Großprojekte im Solar- und Windbereich tätig. Seit 2010 verantwortet Lars Bauermeister bei der deanSolar den kaufmännischen Bereich sowie die Bereiche Recht und Controlling. Sein Geschäftssitz ist im Düsseldorfer Büro der deanSolar.

18/03/2022 11:54

Geschäftsführung - deanGruppe



Gabriele Bloh

Prokuristin

Die Religionspädagogin und gelernte Tischlerin hat 1990 den Anstoß zum Bau der 1. Windenergieanlage gegeben und hat seitdem wesentliche Entscheidungen beeinflusst und Richtungen vorgegeben. Um für die neuen Herausforderungen gewappnet zu sein, hat sie sich zur Finanzbuchhalterin weitergebildet. Als Verwaltungschefin der Gruppe wacht sie seit 1998 über die Finanzen und hält die Fäden im Hintergrund in der Hand. Sie kennt alle Facetten der deanGruppe und ist bei Stürmen stets der ruhende Pol.



Marielena Bloh

Prokuristin

Seit Oktober 2019 verstärkt Marielena Bloh die Geschäftsführung der deanGruppe als Prokuristin. Darüber hinaus ist sie als Projektmanagerin für die Entwicklung und Realisierung der Projekte von ecoJoule construct GmbH, der Baurüßergesellschaft der Unternehmensgruppe, verantwortlich. Marielena Bloh hat an der Leibniz Universität Hannover ihr Diplom im Fach Wirtschaftsingenieurwesen gemacht und danach bei der Firma Enercon sowie anschließend bei Enercon PLM GmbH als Projektmanagerin gearbeitet. Als Tochter von Gabriele Bloh und Alexander Jäger-Bloh repräsentiert sie im Team der deanGruppe die zweite Generation des Familienunternehmens.



Torsten Flemming

www.deangruppe.de/unternehmensgruppe/geschaeftsuehrung.html

29

16/03/2022 11:54

Geschäftsführung - deanGruppe

Kaufmännischer Leiter der deanBV GmbH, Prokurist

Als Volljurist und Kaufmann ist Torsten Flemming seit Jahrzehnten in leitender Funktion in der Windenergiebranche zuhause. Seit Anfang 2014 bringt er seine Branchenkontakte und seine Finanzkenntnisse in die deanGruppe ein. Er engagiert sich für deren rechtliche Beratung, die kaufmännische Betreuung des Bestandsportfolios sowie die Finanzierungen neuer Projekte.



Bernd Wodrich

Leiter technische Betriebsüberwachung

Elektroingenieur, Fernmeldehandwerker und Überzeugungstäter. Schon seit 2000 im kreativen und engagierten Technikteam dabei. Teamplayer in einer vielseitigen und hochqualifizierten Mannschaft, die sich täglich wieder aufs Neue den aktuellen technischen Herausforderungen stellt, um die Energiewende auf Kurs zu halten.



PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

Division des relations territoriales et de l'environnement

Monsieur le Président de la communauté de communes
de la Touraine du Sud

place Jean Moulin
37290 PREUILLY-SUR-CLAISE

ORIGINAL POUR EXECUTION :
COPIE POUR INFORMATION :

J. Lhuillier
J. Hénault
J. Bougeon

Tours, le 30 octobre 2008

recommandé avec AR

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu m'adresser une proposition de création d'une zone de développement de l'éolien (ZDE) sur le territoire de la communauté de communes de la Touraine du Sud, en application de l'article 10-1 de la loi modifiée n°2000-108 du 10 février 2000, relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité.

Au terme de l'instruction menée en application des dispositions définies par la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programmation fixant les orientations de la politique énergétique. Parvenir de votre demande me permet de vous faire part de mes observations.

Zone nord:

Cette zone présente une très forte sensibilité devant être préservée et de nature à s'opposer au développement de parcs éoliens.

Elle comporte en effet, un massif boisé fragmenté dont une partie est distinguée comme ZNIEFF de type I "Landes de la forêt de Saint-Julien et de Bois Roule".

Elle présente en outre une richesse en terme de patrimoine historique, à savoir les monuments des communes de la Celle-Guenand, du Petit et du Grand-Fresigny, de Chanizay et de Bois-le-Château, le château médiéval de Paulmy et l'église romane de Ferrite-Larçon qu'il convient de préserver.

Ainsi, la sensibilité du milieu naturel et les risques de visibilité depuis les sites précédemment cités ainsi que depuis Saint-Flovier et le château des Effes (à Cléré-du-Bois dans l'Indre) ne permettent pas d'intégrer des éoliennes sans porter atteinte au paysage (vallées de l'Aigronne et du Brigant) et au patrimoine bâti et historique remarquable.

Zone ouest:

Cette zone, insérée entre les vallées de l'Aigon et de la Muarme est très sensible en terme d'impact paysager car elle s'implante dans un paysage ouvert, dominant un très large secteur. L'implantation d'éoliennes porterait ainsi de manière forte au paysage vallonné et boisé, véritable écrin des monuments historiques. Par ailleurs, cette zone serait voisine avec des monuments historiques toujours du département qu'il convient de préserver, tels le château du Grand-Fresigny et l'église et le château des Liens de Preuilly-sur-Claise.

Enfin, cette zone ne permet pas d'accueillir le potentiel éolien de 46 MW souhaité, peu compatible avec sa forme étroite et sa surface relativement restreinte.

37000 TOURS CEDEX 1 - Télécopie: 021 30 50 57 - Fax: 02 47 54 26 08

Site internet: www.indre-et-loire.gouv.fr - www.indre-et-loire.fr

Bureau ouvert du 10h au Bureau de l'Inde du vendredi de 9h à 12h 30 et de 13h30 à 18h30 et sur rendez-vous
du lundi au vendredi de 9h à 12h 30 et de 13h30 à 18h30

Zone sud :

Cette zone dont l'implantation est prévue entre les vallées de la Claine et de la Creuse, n'apparaît pas compatible non plus avec l'implantation d'éoliennes. D'une part ces vallées sont à préserver de toute implantation d'éoliennes et d'autre part, il s'agit d'un secteur composé de plateaux ouverts et vallonnés, comportant d'importantes coupures vertes, fractionnant le paysage en de multiples entités de petite échelle.

Par ailleurs, la prise en compte de la sensibilité du milieu naturel et les aspects liés à la compatibilité avec les monuments remarquables du secteur, notamment depuis la vallée de la Gartempe et des communes de Vieux-sur-Gartempe et La Roche-Posay, rendent difficilement compatible l'implantation d'éoliennes, en particulier depuis Yzeures-sur-Creuse et le château de Boussay.

Enfin, l'ensemble des éoliennes projetées sur la ZDE de la Touraine du Sud, serait à portée de vue de huit communes de l'Indre appartenant au secteur de la Brenne, lequel est reconnu défavorable à l'implantation d'éoliennes dans le département de l'Indre en raison notamment de ses richesses environnementales remarquables et reconnues internationalement et de son label "parc naturel régional".

La prise en compte de l'ensemble de ces considérations me conduit donc à ne pas autoriser la création d'une ZDE sur le territoire de la communauté de la Touraine du Sud.

Vous trouverez en pièce jointe un avis concernant la présente décision, que vous voudrez bien afficher en vos locaux à la vue du public pendant un mois à réception de la présente. Je vous joins également un certificat d'affichage que vous voudrez bien me retourner signé à l'issue de ce délai d'un mois. Je procède à l'identique avec l'ensemble des communes directement concernées par ma décision ainsi que les communes riveraines du projet.

A toutes fins utiles et si vous l'estimer nécessaire, je vous indique que vous avez la faculté de contester ma décision sous un délai de deux mois à compter de la réception de la présente lettre, devant le tribunal administratif, 28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans cedex 1.

Je vous vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

cordialement

Le président,

Patrick SUREMON

Chateau002.jpg	158 Ko
Chateau003.jpg	101 Ko
Chateau004.jpg	173 Ko
Chateau005.jpg	135 Ko

Geschäftsführung – Dean-Gruppe

Erneuerbare Energien arbeiten mit der Kraft der Natur. Wir arbeiten mitten in der Natur, im Neustädter Land, einer der schönsten Landschaften in der Region Hannover. Lernen Sie uns kennen. Hier stellen wir Ihnen unsere Geschäftsführung vor:



Dr. Alexander Jäger-Bloh

Geschäftsführer

Als Alexander Jäger-Bloh vor über 20 Jahren mit seiner ersten Windkraftanlage begann, war er im Hauptberuf noch Tierarzt und Nebenberufes-Landwirt. Diese Naturverbundenheit hat er bis heute beibehalten. Die deanGruppe ist seit den Anfängen stetig gewachsen, so dass Alexander Jäger-Bloh sich seit 1998 voll auf sein Unternehmen konzentriert. Zunächst Windkraft und später dann auch Solarenergie. Er ist Gründer, Motor und das Herz der Gruppe. Einer der Pioniere der Erneuerbaren Energien, der mit sicherem Geschick stets die Segel mit Wind füllt und neue Horizonte entdeckt.



Lars Bauermeister

Geschäftsführer

Lars Bauermeister ist von Hause aus Volljurist und als Rechtsanwalt in Düsseldorf zugelassen. Im Rahmen seiner 12-jährigen Tätigkeit bei der Deutsche Bank AG hat er neben juristischen Aufgaben auch zunehmend kaufmännische Expertise erworben. Er war dort zuletzt als Projektleiter für internationale Großprojekte im Solar- und Windbereich tätig. Seit 2010 verantwortet Lars Bauermeister bei der deanSolar den kaufmännischen Bereich sowie die Bereiche Recht und Controlling. Sein Geschäftssitz ist im Düsseldorfer Büro der deanSolar.



Gabriele Bloh

Prokuristin

Die Religionspädagogin und gelernte Tischlerin hat 1990 den Anstoß zum Bau der 1. Windenergieanlage gegeben und hat seitdem wesentliche Entscheidungen beeinflusst und Richtungen vorgegeben. Um für die neuen Herausforderungen gewappnet zu sein, hat sie sich zur Finanzbuchhalterin weitergebildet. Als Verwaltungschefin der Gruppe wacht Sie seit 1998 über die Finanzen und hält die Fäden im Hintergrund in der Hand. Sie kennt alle Facetten der deanGruppe und ist bei Stürmböen stets der ruhende Pol.



Marielena Bloh

Prokuristin

Seit Oktober 2019 verstärkt Marielena Bloh die Geschäftsführung der deanGruppe als Prokuristin. Darüber hinaus ist sie als Projektmanagerin für die Entwicklung und Realisierung der Projekte von ecoJoule construct GmbH, der Bauträgergesellschaft der Unternehmensgruppe, verantwortlich. Marielena Bloh hat an der Leibniz Universität Hannover ihr Diplom im Fach Wirtschaftsingenieurwesen gemacht und danach bei der Firma Enercon sowie anschließend bei Enercon PLM GmbH als Projektmanagerin gearbeitet. Als Tochter von Gabriele Bloh und Alexander Jäger-Bloh repräsentiert sie im Team der deanGruppe die zweite Generation des Familienunternehmens.



Torsten Flemming

Kaufmännischer Leiter der deanBV GmbH, Prokurist

Als Volljurist und Kaufmann ist Torsten Flemming seit Jahrzehnten in leitender Funktion in der Windenergiebranche zuhause. Seit Anfang 2014 bringt er seine Branchenkontakte und seine Finanzkenntnisse in die deanGruppe ein. Er engagiert sich für deren rechtliche Beratung, die kaufmännische Betreuung des Bestandsportfolios sowie die Finanzierungen neuer Projekte.

**Bernd Wodrich****Leiter technische Betriebsüberwachung**

Elektroingenieur, Fernmeldehandwerker und Überzeugungstäter. Schon seit 2000 im kreativen und engagierten Technikteam dabei. Teamplayer in einer vielseitigen und hochqualifizierten Mannschaft, die sich täglich wieder aufs Neue den aktuellen technischen Herausforderungen stellt, um die Energiewende auf Kurs zu halten.



PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

Direction des collectifs de territoire et de l'énergie

Monsieur le Président de la communauté de communes
de la Touraine du Sud

place Jean Moulin

37290 PREUILLY-SUR-CLAISE

ORIGINAL POUR EXÉCUTION : J. L. L...
COPIE POUR INFORMATION : J. Hamank
R. Joussan

Tours, le 30 octobre 2008

recommandé avec AR

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu m'adresser une proposition de création d'une zone de développement de l'éolien (ZDE) sur le territoire de la communauté de communes de la Touraine du Sud, en application de l'article 10-1 de la loi modifiée n°2000-108 du 10 février 2000, relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité.

Au terme de l'instruction menée en application des dispositions définies par la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique, l'examen de votre demande me permet de vous faire part de mes observations.

Zone nord:

Cette zone présente une très forte sensibilité devant être préservée et de nature à s'opposer au développement de l'éolien.

Elle comporte en effet, un massif boisé fragmenté dont une partie est distinguée comme ZNIEFF de type I "Landes de la forêt de Saint-Julien et du bois Roulet".

Elle présente en outre une richesse en terme de patrimoine historique, à savoir les monuments des communes de la Celle-Guenand, du Petit et du Grand-Pressigny, de Chamizay et de Betz-le-Château, le château médiéval de Paulmy et l'église romane de Ferrière-Larçon qu'il convient de préserver.

Ainsi, la sensibilité du milieu naturel et les risques de visibilité depuis les sites précédemment cités ainsi que depuis Saint-Flovier et le château des Effes (à Cléré-du-Bois dans l'Indre) ne permettent pas d'intégrer des éoliennes sans porter atteinte au paysage (vallées de l'Aigronne et du Brignem) et au patrimoine bâti et historique remarquable.

Zone centre:

Cette zone, insérée entre les vallées de l'Aigron et de la Muenne est très sensible en terme d'impact paysager car elle s'implante dans un paysage ouvert, dominant un très large secteur. L'implantation d'éoliennes porterait atteinte de manière forte au paysage vallonné et boisé, véritable écrin des monuments historiques. Par ailleurs, cette zone serait voisine avec des monuments historiques majeurs du département qu'il convient de préserver, tels le château du Grand-Pressigny et l'église et le château des Lions de PreUILly-sur-Claise.

Enfin, cette zone ne permet pas d'accueillir le potentiel éolien de 46 MW souhaité, peu compatible avec un format étroit et sa surface relativement restreinte.

37025 TOURS CEDEX 3 - Téléphone 021 45 30 97 - Fax 02 41 64 76 69

Direction des collectifs de territoire et de l'énergie

Bureau ouvert du 14 rue Camille-Desmoulins du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14h30 à 17h30 et sur rendez-vous
le dimanche 1^{er} jeudi de chaque mois (ouverture à 13h30)

Zone sud :

Cette zone dont l'implantation est prévue entre les vallées de la Claise et de la Creuse, n'apparaît pas compatible non plus avec l'implantation d'éoliennes. D'une part ces vallées ont à préserver de toute implantation d'éoliennes et d'autre part, il s'agit d'un secteur composé de plateaux ouverts et vallonnés, comportant d'importantes coupures vertes, fractionnant le paysage en de multiples entités de petite échelle.

Par ailleurs, la prise en compte de la sensibilité du milieu naturel et les aspects liés à la visibilité avec les monuments remarquables du secteur, notamment depuis la vallée de la Gartempe et des communes de Vieux-sur-Gartempe et La Roche-Pouilly, rendent difficilement compatible l'implantation d'éoliennes, en particulier depuis Yzeure-sur-Creuse et le château de Bourzey.

Enfin, l'ensemble des éoliennes projetées sur la ZDE de la Touraine du Sud, serait à portée de vue de huit communes de l'Indre appartenant au secteur de la Brenne, lequel est reconnu défavorable à l'implantation d'éoliennes dans le département de l'Indre en raison notamment de ses richesses environnementales remarquables et reconnues internationalement et de son label "parc naturel régional".

La prise en compte de l'ensemble de ces considérations me conduit donc à ne pas autoriser la création d'une ZDE sur le territoire de la communauté de la Touraine du Sud.

Vous trouverez en pièce jointe un avis concernant la présente décision, que vous voudrez bien afficher en vos locaux à la vue du public pendant un mois à réception de la présente. Je vous joins également un certificat d'affichage que vous voudrez bien me retourner signé à l'issue de ce délai d'un mois. Je procède à l'identique avec l'ensemble des communes directement concernées par ma décision ainsi que les communes riveraines du projet.

A toutes fins utiles et si vous l'estimez nécessaire, je vous indique que vous avez la faculté de contester ma décision sous un délai de deux mois, à compter de la réception de la présente lettre, devant le tribunal administratif, 28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans cedex 1.

Je vous vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Cordialement

Le préfet,

Patrick SUBRÉMON